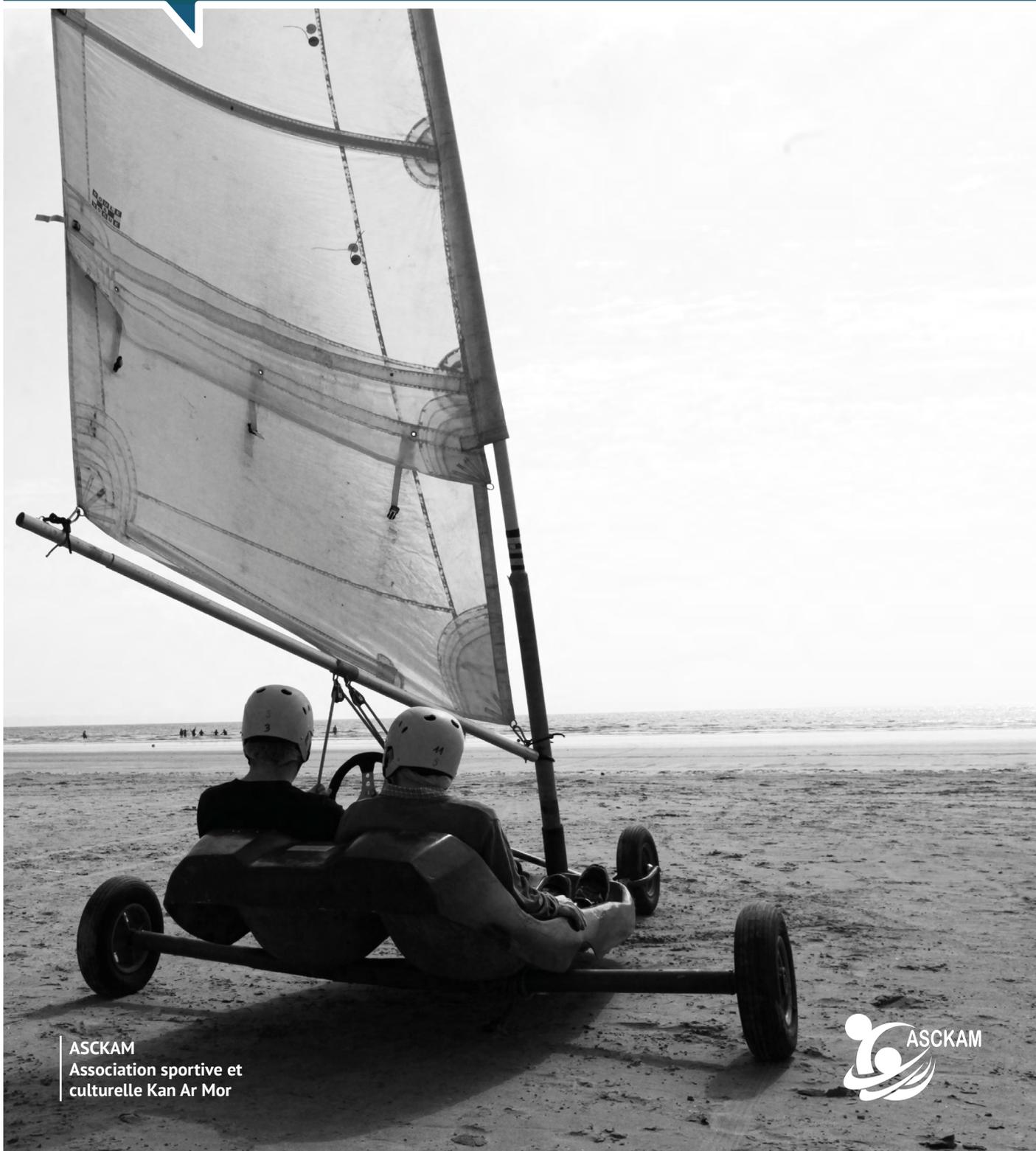


ASCKAM PROJET ASSOCIATIF 2021-2025



ASCKAM
Association sportive et
culturelle Kan Ar Mor



INTRODUCTION	3
• Un peu d'histoire	5
• L'ASCKAM et ses valeurs	5
• Les missions de l'ASCKAM	5
• La gouvernance	6
• Le rôle des animateurs de l'ASCKAM	6
LES FICHES ACTIONS 2021-2025	7
• SPORT ET CULTURE : favoriser les rencontres et la convivialité	8
• Action 1. Les rencontres et la convivialité	8
• SPORT : développer et structurer l'offre sportive	10
• Action 2. L'activité physique adaptée	10
• Action 3. Le sport comme outil de prévention à la santé	12
• Action 4. Le sport adapté	13
• CULTURE : développer et structurer l'offre sportive	16
• Action 5. Développer les pratiques artistiques	16
• Action 6. Encourager les pratiques culturelles	17
CONCLUSION	18



INTRODUCTION

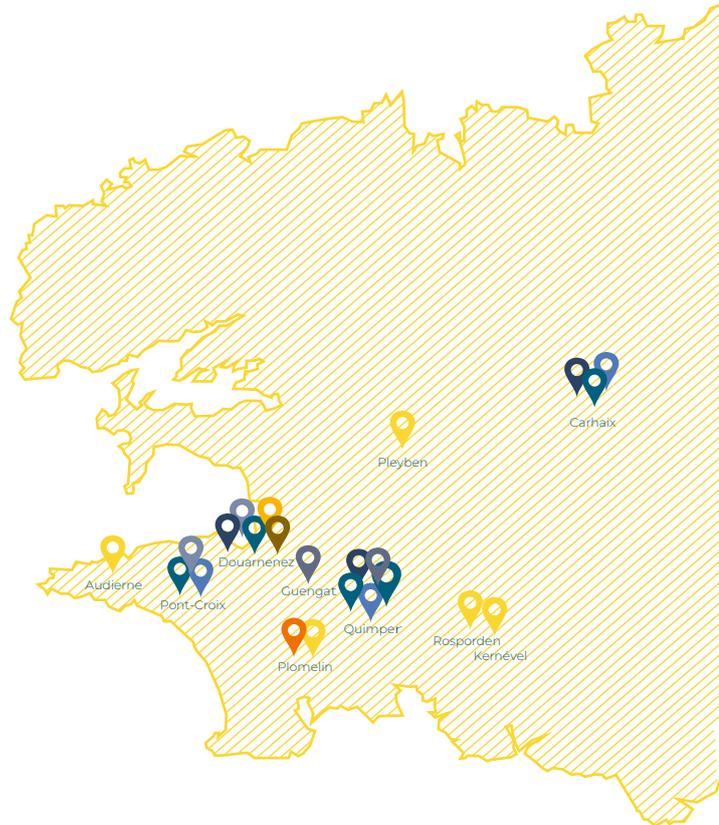


Depuis quelques années, l'Association Sportive et Culturelle Kan Ar Mor, dite ASCKAM, doit faire face à l'augmentation du nombre de personnes accompagnées et s'adapter à l'évolution du public accueilli au sein de l'association Kan Ar Mor, à ses demandes et ses besoins. Dans ce contexte, il semblait nécessaire de préciser, à travers un projet associatif, nos ambitions et nos projets pour les 5 années à venir.

L'ASCKAM est une association loi 1901, fondée le 10 novembre 1983 et déclarée le 20 janvier 1984. Son siège social est situé au 7 rue Jean Peuziat à Douarnenez dans les locaux du siège social de l'association Kan Ar Mor. Une convention entre l'association Kan Ar Mor et l'ASCKAM est signée afin de régler les différentes mises à disposition.

Selon les statuts de 2009, l'ASCKAM « a pour objet principal de permettre la pratique, au sein des divers établissements et services de l'association Kan Ar Mor, des activités physiques et sportives et des activités socioculturelles aux personnes présentant un handicap mental ou des troubles de l'adaptation ». Elle est aussi en charge « de développer les liens d'amitié pour contribuer à une meilleure intégration sociale ainsi qu'à l'épanouissement des personnes adhérentes ». Enfin, elle se doit aussi « d'encourager sur le plan local, départemental et régional, la création de manifestations à caractère social, culturel ou sportif. »

À la suite de l'écriture de ce projet associatif, les statuts seront révisés. Ils préciseront notamment la diversité du public accueilli au sein de l'association Kan Ar Mor : personnes en situation de handicap, vivant en foyer ou à domicile, travaillant ou non, personnes âgées...



Le travail sur ce projet associatif a été possible grâce au lancement d'une enquête menée en juillet 2020 auprès des personnes accompagnées par l'association Kan Ar Mor. Celles-ci ont été conviées à répondre à plusieurs questions qui interrogeaient la notoriété, les valeurs et les missions de l'ASCKAM. Cette enquête, qui a circulé dans les différents établissements et services de Kan Ar Mor, a été menée avec l'aide des équipes éducatives. Elle comptabilise 137 réponses et a permis d'identifier les besoins et les souhaits des personnes sur le plan sportif et/ou culturel.

Les résultats de cette enquête sont accessibles sur le site de l'association Kan Ar Mor :



www.kanarmor.fr
rubrique Actualités

UN PEU D'HISTOIRE...

L'Association Sportive Kan Ar Mor « AS KAM » est créée en 1983 pour permettre aux résidents accueillis dans les foyers de participer aux rencontres sportives organisées par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), à laquelle l'AS KAM s'affilie. Dans un premier temps, les licenciés participent aux compétitions et entraînements, encadrés par des éducateurs, parents, bénévoles engagés. À cette période, au regard du développement de l'association Kan Ar Mor et de l'augmentation du nombre de personnes accompagnées, un éducateur est mis à disposition de l'AS KAM à mi-temps, pour coordonner durant 6 ans, l'organisation de manifestations sportives.

En 1998 l'État crée le dispositif « emplois jeunes ». L'association Kan Ar Mor en bénéficie au cours des années suivantes. Trois de ces emplois jeunes sont alors mis à disposition de l'AS KAM. Ils sont chargés de développer l'offre sportive mais aussi culturelle à l'attention des personnes accueillies au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

En décembre 2001 un virage est opéré, l'AS KAM devient Association Sportive et Culturelle Kan Ar Mor « ASCKAM ». L'association culturelle « Méandres » portée par le SAVS et mise en sommeil en 1998, verse alors le solde de ses comptes à l'ASCKAM.

En 2003 et pour palier à la fin du dispositif « emplois jeunes » l'association Kan Ar Mor décide de pérenniser deux des trois postes financés sur ses fonds propres. Ainsi, elle met à disposition de l'ASCKAM, deux professionnels : un animateur sportif et un animateur culturel, tous deux salariés de Kan Ar Mor. Cette volonté de l'association gestionnaire légitime l'ASCKAM comme un réel dispositif.

En 2005, l'ASCKAM absorbe l'association sportive « REBOND » qui avait le même objet que l'ASCKAM sur le territoire de Kan Ar Mor à Carhaix.

Les ressources humaines dont dispose l'ASCKAM restent inchangées depuis 2003 : 2 salariés à temps plein pour un périmètre géographique d'intervention et un nombre de personnes accompagnées qui n'ont cessés de croître.

Durant cette même période, l'évolution sociétale (35 heures) et l'apparition de nouvelles contraintes professionnelles liées au respect de la convention collective, ont fortement modifié le modèle initial et l'organisation du travail.



Ancien logo



Logo 2021

L'ASCKAM ET SES VALEURS

À sa création, l'ASCKAM s'appuie sur un esprit convivial fort : elle favorise le lien entre les personnes accueillies, les bénévoles et les professionnels à travers des manifestations culturelles ou sportives et le partage de temps festifs. L'implication des bénévoles est forte et permet de développer des liens d'amitié.

Les valeurs de l'ASCKAM sont étroitement liées à celles de l'association Kan Ar Mor, qui ont pour principe le développement et l'encouragement de valeurs humaines essentielles au « vivre ensemble » : le respect de la personne accueillie et de ses besoins, l'entraide entre professionnels, l'écoute, la simplicité et la citoyenneté.

L'ASCKAM s'attache à respecter les besoins des personnes accompagnées, favorise l'expression de leurs envies et leur mise en œuvre.

Elle suscite l'intérêt individuel et collectif à « faire ensemble », entre les familles, les personnes accueillies, les professionnels et les administrateurs.

Elle a aussi à cœur de favoriser l'inclusion des personnes accueillies dans les associations sportives, culturelles, artistiques et de loisirs présentes sur leurs territoires. Par ailleurs, elle s'attache à valoriser leurs compétences individuelles et collectives et à leur permettre de les développer dans un cadre sécurisant.

LES MISSIONS DE L'ASCKAM

L'ASCKAM a pour mission de favoriser l'épanouissement culturel, artistique et sportif des personnes accueillies. Pour cela, elle propose des projets adaptés à son public, favorisant l'émergence de nouveaux souhaits ou détectant de nouveaux besoins. L'ASCKAM assure d'une part, une mission de valorisation de la pratique sportive et de ses bienfaits, et d'autre part, une mission de découverte culturelle.

Pour ce faire, l'ASCKAM s'attache à développer des pratiques innovantes et encourage les usagers à y prendre part. Elle initie des projets au sein et/ou entre les établissements de l'association Kan Ar Mor. Les actions peuvent se dérouler dans ou hors les murs de ces établissements.

Elle encourage aussi la rencontre entre les personnes accueillies à Kan Ar Mor et celles qui sont accompagnées par d'autres associations du département. Aujourd'hui, ni rattachée à un établissement spécifique, ni concentrée sur les besoins d'un seul public, l'ASCKAM enrichit le quotidien des personnes accompagnées tout en jouant un rôle de passerelle vers l'extérieur.

LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de l'ASCKAM compte statutairement 6 membres au minimum. Il est renouvelé par tiers tous les deux ans, et se réunit 3 à 4 fois par an. Il est composé de personnes accompagnées volontaires, de parents, de professionnels et de représentants du conseil d'administration de l'association Kan Ar Mor.

L'animation de ce CA se veut participative, laissant la place à chacun pour s'exprimer, et arriver à une prise de décisions concertées et collégiales.

Au-delà de son rôle légal essentiel (vote, adoption de procès-verbaux...), le conseil d'administration fixe avec le Président et son bureau, les grandes orientations de l'ASCKAM.

Ses membres ont exprimé le souhait d'être davantage sollicités et impliqués dans les actions culturelles ou sportives proposées par les animateurs de l'ASCKAM. Il est d'ailleurs nécessaire d'identifier d'autres personnes ressources, telles que certains aidants (parents, proches...) qui souhaitent se mobiliser ponctuellement lors des manifestations sportives ou culturelles.

LE RÔLE DES ANIMATEURS DE L'ASCKAM

- L'animation d'activités sportives ou culturelles destinées aux 29 établissements et services.
- La coordination entre les différentes parties prenantes.
- La conception de projets

Au-delà de ces rôles premiers, s'ajoute une gestion administrative quotidienne essentielle et conséquente : accueil et suivi des stagiaires en formation, courriers, entretien des véhicules, suivi de dossier...

Suite à l'analyse du questionnaire et des échanges avec les professionnels, il apparaît que l'ASCKAM n'est pas clairement identifiée par tous (bénévoles, personnes accompagnées, parents, salariés). Par conséquent, il nous semble important de développer notre communication interne et externe afin de rendre plus visibles son projet et ses missions.

Après 20 ans de pratique et une évolution des missions allouées aux animateurs, l'ASCKAM a proposé une enquête aux personnes accompagnées afin de savoir ce que l'ASCKAM représente pour eux et ce qu'ils en attendent.

LES FICHES ACTIONS 2021-2025

Cette enquête a permis de définir 3 thèmes déclinés en 6 fiches actions :

- **SPORT ET CULTURE : favoriser les rencontres et la convivialité :**
 - Les rencontres et la convivialité.
- **SPORT : développer et structurer l'offre sportive :**
 - L'activité physique adaptée.
 - Le sport comme outil de prévention à la santé.
 - Le sport adapté.
- **CULTURE : contribuer à l'épanouissement et à l'inclusion des personnes accompagnées :**
 - Développer les pratiques artistiques.
 - Encourager les pratiques culturelles.



**LES FICHES
ACTIONS 2021-2025**



SPORT ET CULTURE

ACTION 1.

FAVORISER LES RENCONTRES ET LA CONVIVIALITÉ

ÉTAT DES LIEUX

À la suite de l'enquête menée par l'ASCKAM en juillet 2020 au sein des établissements de Kan Ar Mor :

- Il apparaît qu'il y a un fort intérêt pour les sorties, qu'elles soient d'ordre culturel (visites musées, concerts) ou sportif (assister à des manifestations sportives).
- Il y a également des demandes de stages (sport ou culture) menés sur un temps court ou organisés pendant les vacances.
- Il en ressort que l'ASCKAM est vue comme génératrice de bien-être physique (se sentir en meilleure santé, meilleure forme) et moral (se sentir bien dans sa peau, éprouver du plaisir à faire de nouvelles choses, des rencontres).
- L'ASCKAM favorise les échanges avec de nouvelles personnes, notamment à travers des journées exceptionnelles.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être.
- Favoriser le lien social.

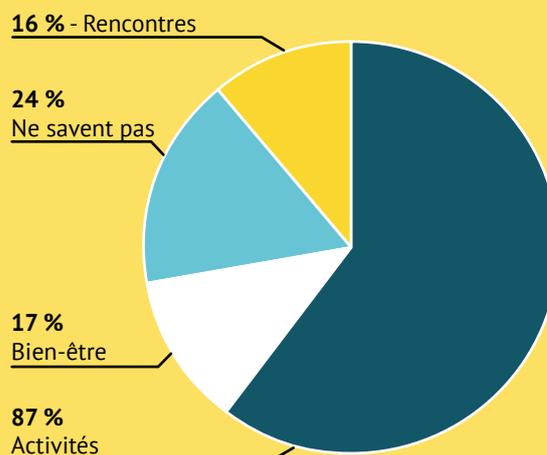
RÉFÉRENCES

- Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sports et loisirs - RBPP.

PERSONNES RESSOURCES

- Professionnels de l'ASCKAM.
- Professionnels encadrant les personnes en établissements et services (animateurs ou personnels éducatifs).
- Bénévoles et membres du CA de l'ASCKAM.

Réponses des personnes à la question :
Qu'attendez-vous de l'ASCKAM ?



Les résultats du graphique ci-dessus rendent compte de choix multiples et dépassent donc les 100% habituels.

Pour 87% des personnes interrogées, l'ASCKAM est avant tout force de propositions en matière d'activités, qu'elles soient de natures sportives ou culturelles.

Par ailleurs, l'ASCKAM est vue comme génératrice de bien-être. Bien-être physique (se sentir en meilleure santé, en meilleure forme) ou moral (se sentir bien dans sa peau, éprouver du plaisir à entreprendre de nouvelles choses). À ce constat s'ajoute la notion de rencontres. L'ASCKAM favorise les échanges avec de nouvelles personnes, notamment à travers les journées exceptionnelles qu'elle organise de temps à autre (exemple : la journée de plein-air de Pentrez à autre (exemple : la journée de plein-air de Pentrez ou la route 68 à l'occasion des 50 ans de Kan Ar Mor).

PUBLIC VISÉ

Les personnes accueillies au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Proposer des rencontres inter ou intra-établissements. Les rencontres proposées lors des journées sport adapté permettent aussi à certains sportifs de retrouver d'anciens collègues d'ESAT ou des personnes de la même famille.
- Organiser des journées communes alliant découvertes artistiques et pratiques sportives avec un temps convivial et/ou festif (ex : repas, musique, danse...) en s'appuyant sur les acteurs culturels/artistiques/sportifs locaux.
- Proposer des activités lors de séjours ou stages de plusieurs jours permet aux personnes accompagnées de sortir du cadre habituel et de créer du lien.
- Intégrer les personnes accompagnées à l'élaboration des actions menées par l'ASCKAM. Par exemple, lors de la mise en place de journées sportives ou culturelles (accueil, démontage, montage, restauration, fléchage...).
- Solliciter des intervenants extérieurs pour un projet novateur qui ne peut être réalisé via les seules compétences des professionnels de l'ASCKAM (ex : lors de la découverte d'activités nécessitant une carte professionnelle spécifique aux types d'activités encadrées (escalade, kayak, plongée, voile) ou auprès d'artistes locaux (comédiens, peintres, photographes).
- Favoriser l'accès à des événements sportifs ou culturels territoriaux et nationaux.
- Mettre en avant les initiatives individuelles ou collectives, artistiques ou culturelles, sportives en proposant la réalisation d'une exposition, d'un reportage photo...

PARTENARIATS

Partenariats avec des intervenants sportifs, culturels et artistiques dans divers lieux artistiques, culturels ou historiques.



SPORT

ACTION 2.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

ÉTAT DES LIEUX

Le public : personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique. Personnes âgées accueillies à la Résidence-autonomie de Douarnenez.

Le public est hétérogène, tant par l'âge que par les capacités cognitives et physiques.

Les personnes accueillies sont les personnes prises en charge au sein des 29 établissements et services de Kan Ar Mor (ESAT, Foyers d'hébergement d'ESAT, Foyers de vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, SAVS, SAMSAH, Résidence-autonomie).

À ce jour, nous ne sommes pas en capacité d'offrir une pratique sportive équitable sur l'ensemble du territoire. En effet, le nombre d'établissements et services ainsi que le périmètre géographique nous amènent à faire des choix dans nos interventions. Par conséquent, nous ne pouvons pas intervenir auprès de toutes les personnes qui en font la demande ni répondre à l'ensemble des besoins repérés et exprimés.

OBJECTIFS

- **Objectif 1.** Permettre à chacun de pratiquer l'activité physique adaptée à ses besoins. Identifier les besoins des personnes accueillies dans les différents établissements et adapter l'offre de pratique sous différentes formes. Conforter la pratique d'activités de développement des capacités motrices pour les personnes relevant de ce type de prise en charge.
- **Objectif 2.** Prendre en compte l'environnement spécifique des personnes. Établir des partenariats avec les associations sportives locales en appui des animateurs ou coordinateurs des lieux de vie des personnes. Proposer de nouvelles pratiques sportives adaptées par territoire géographique au vu de l'analyse des besoins des personnes.

Intervenir auprès des personnes externes ou suivies par le SAVS, résidant en territoire rural isolé.

RÉFÉRENCES

- Loi d'orientation du 30 juin 1975, l'intégration des personnes en situation de handicap est une obligation nationale.
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- De Potter 2004 « les APA regroupent tout mouvement, activité physique et sportive, essentiellement basés sur les aptitudes et motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires ».

PERSONNES RESSOURCES

- Animatrice sportive de l'ASCKAM.
- Personnes accompagnées (dans l'expression de leurs besoins – cf. résultats de l'enquête menée en juillet 2020).
- Professionnels encadrant les personnes en établissements et services (animateurs ou personnels éducatifs).
- Professionnels du sport dans les clubs sportifs : encadrement de la pratique de certains sports (à risques, nautiques, automobile) nécessitant une carte professionnelle spécifique.
- Agents territoriaux de mairies, d'Offices des sports...

PUBLIC VISÉ

Les personnes accueillies au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Préparation des séances :

- Définition des objectifs du cycle, composé de 8 à 10 séances.
- Chaque séance est porteuse d'un objectif spécifique.
- Chaque exercice présente un objectif en lien avec la séance.
- Un objectif individuel est déterminé en début de cycle pour chaque pratiquant.
- Chaque séance est construite à l'avance en tenant compte du public et de l'environnement.
- Choix du lieu et du matériel adapté pour permettre la pratique en sécurité. Ce matériel peut être mis à disposition par l'ASCKAM, le comité départemental, les établissements ou les clubs et les collectivités territoriales.

Réalisation des séances :

- Elles tiennent compte des rythmes et des contraintes horaires de chacun (individus et établissements/services).
- Elles peuvent prendre la forme de séances individuelles ou collectives.
- Elles se déroulent sous forme de stage, au trimestre, à l'année ou de façon ponctuelle. Elles se pratiquent en compétition ou sous forme d'entretien physique, pour le plaisir de pratiquer et/ou de favoriser le lien social.
- Elles se tiennent dans des lieux adaptés et diversifiés : au sein des établissements, dans les salles de sport municipales, sur les terrains extérieurs, chemins, sentiers de randonnées, bois, parc, plages...

Des plannings construits :

- Faire coïncider les disponibilités des pratiquants avec les disponibilités des lieux de pratique.
- Optimiser les déplacements de l'animateur dans la mesure du possible.

Évaluation :

- Valide ou non les objectifs (individuellement ou collectivement).
- Permet de déterminer les nouveaux objectifs.
- Permet de déterminer les remédiations par rapport à une pratique en compétition.
- Partenariats.

PARTENARIATS

Collectivités territoriales : mairies, Office des sports par la mise à disposition conventionnelle de salles municipales, de matériel, d'équipements.



SPORT

ACTION 3.

LE SPORT COMME OUTIL DE PRÉVENTION À LA SANTÉ

ÉTAT DES LIEUX

À la suite de l'enquête :

- Il ressort que l'ASCKAM est vue comme génératrice de bien-être physique « se sentir en meilleure santé, meilleure forme ».

Accueil de personnes en situation de handicap mental et psychique ainsi que de personnes âgées autonomes :

- Certaines personnes accueillies au sein des établissements Kan Ar Mor semblent en situation de sédentarité, ce qui peut engendrer une augmentation du nombre de personnes en surpoids ou obésité, et par conséquent, une augmentation des risques de comorbidités (diabète, hypertension artérielle...), mais aussi, une diminution des capacités physiques et cognitives.

OBJECTIFS

- **Objectif 1.** Lutter contre la sédentarité. L'objectif est de parvenir à ce que le plus grand nombre de personnes accompagnées intègrent la pratique d'une activité physique et sportive dans son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée. Ceci afin de lutter contre la sédentarité et ses conséquences sur la santé (comorbidités).
- **Objectif 2.** Prévenir le vieillissement afin de maintenir les capacités et ralentir la perte d'autonomie des personnes âgées handicapées ou non.
- **Objectif 3.** Sensibiliser le personnel éducatif et les personnes accueillies à adopter un mode de vie plus sain par la pratique d'activités physiques régulières, par la sensibilisation à adopter une alimentation équilibrée...

RÉFÉRENCES

- Stratégie nationale sport-santé 2019–2024 : « Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie ».
- PNNS (Programme National Nutrition Santé) lancé en 2001, ce programme a pour but « d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. [...] La nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique ».
- Stratégie nationale sport-santé 2019–2024 : « La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive répond à un double objectif : lutter contre la sédentarité et favoriser le développement d'une pratique régulière d'activité physique et sportive ».
- Fin 2020, l'OMS a mis à jour ses recommandations concernant l'activité physique. L'organisation mondiale place la barre un peu plus haut contre la sédentarité et ses méfaits, et prodigue : « **150 à 300 minutes par semaine, d'activité aérobique d'intensité modérée à soutenue, pour tous les adultes, y compris les malades chroniques et les personnes en situation de handicap** ».

Dans son plan d'action pour promouvoir l'activité physique 2018-2030, l'organisation mondiale vise à réduire l'inactivité physique de 10 % d'ici à 2025 et de 15 % d'ici à 2030. Elle incite notamment les personnes de plus de 65 ans à pratiquer des activités qui mettent l'accent sur l'équilibre et la coordination. Les personnes âgées dont la mobilité est réduite devraient pratiquer une activité physique visant à améliorer l'équilibre et à prévenir les chutes au moins trois jours par semaine.

- Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine.
- Lorsque des personnes âgées ne peuvent pratiquer la quantité recommandée d'activité physique en raison de leur état de santé, elles devraient être aussi actives physiquement que leurs capacités et leur état le leur permettent.

PERSONNES RESSOURCES

- Animatrice sportive de l'ASCKAM.
- Professionnels encadrant les personnes en établissements et services (animateurs ou personnels éducatifs).
- Équipe de direction.
- Personnels travaillant en cuisine.

PUBLIC VISÉ

Les personnes accueillies au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Établir un questionnaire d'évaluation de la sédentarité à destination du public accueilli dans les établissements et services.
- Évaluer la condition physique via des tests spécifiques (test de souplesse, force, IMC, test de marche, tolérance à l'effort, équilibre...).
- Définition des objectifs du cycle, composé de 8 à 10 séances.
- Proposition de programmes adaptés aux objectifs individuels. Les activités proposées peuvent être de type sport santé en favorisant les activités à dominantes aérobie/endurance, effort long et peu

intense afin d'augmenter la dépense énergétique et la sollicitation cardiovasculaire. Favoriser les efforts « doux » : vélo/marche, aquagym. Proposer des activités de prévention des chutes.

- Encourager à se déplacer et à se dépenser davantage au quotidien à travers des « challenges » au sein des établissements pour motiver les résidents à « bouger plus » à l'aide d'appareils de mesures adaptés : podomètre ou cardiofréquencemètre (ex : se rendre en vélo ou à pied au travail...).
- Former le personnel éducatif et les personnes accueillies à travers des actions de formations via le plan de formation (ex : les bienfaits du sport et de la nutrition sur la santé, lutte contre la sédentarité...).
- Intégrer la notion de prévention à la santé dans les projets individuels d'accompagnements, mais aussi dans le projet d'établissement.

PARTENARIAT

Programme sport santé sport adapté (bouger avec le sport adapté).

INDICATEURS DE QUALITÉ

- Pérennisation de l'activité et de la pratique régulière - suivi via un carnet/livret.
- Augmentation des déplacements quotidiens.
- Progression entre les tests initiaux et les tests réalisés en fin de cycle.



SPORT

ACTION 4.

LE SPORT ADAPTÉ

ÉTAT DES LIEUX

L'ASCKAM est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) depuis 1983, elle s'engage à se conformer à ses statuts et règlements ainsi qu'à ceux de ses deux instances départementale (CDSA 29) et régionale (LBSA).

Le calendrier des rencontres départementales, régionales et nationales en sport adapté est diffusé à l'attention des sportifs, dans l'ensemble des établissements et services de l'association Kan Ar Mor pour leur permettre d'accéder à une offre de pratique proposée par la FFSA.

OBJECTIFS

- **Objectif 1.** Présenter le sport adapté dans les établissements et services de l'association Kan Ar Mor par l'appui d'un salarié du CDSA 29 pour :
 - Susciter l'engouement des équipes éducatives afin d'accompagner les sportifs lors des rencontres en sport adapté.
 - Permettre au sportif licencié d'être identifié dans le mouvement d'appartenance au sport adapté.
- **Objectif 2.** Entretenir le lien avec les instances fédérales : CDSA 29, SBSA, FFSA en assistant aux réunions du CDSA 29, en faisant valoir son droit de vote aux AG départementale, régionale, nationale du sport adapté. En organisant des rencontres sportives compétitives, de loisirs ou d'activités motrices.
- **Objectif 3.** Permettre aux sportifs de pratiquer la discipline sportive de leur choix, en compétition ou en loisir. Accompagner le processus de prise de licences des sportifs en développant des outils rapides et simples pour leur faciliter cette démarche. Proposer des séances d'entraînements spécifiques en vue des rencontres et compétitions proposées par les instances fédérales du sport

adapté. Favoriser le partenariat avec des clubs sportifs, des établissements d'enseignement, afin d'organiser des journées compétitives ou de loisirs. Favoriser la rencontre entre sportifs de clubs ordinaires et sportifs de l'ASCKAM. Valoriser les sportifs dans leur parcours sportif individuel et leurs performances : investissement, régularité, effort physique, participation aux rencontres sportives.

RÉFÉRENCES

- Loi d'orientation du 30 juin 1975, l'intégration des personnes en situation de handicap est une obligation nationale.
- Loi 2005-02 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

PERSONNES RESSOURCES

- Animatrice sportive de l'ASCKAM.
- Membres du bureau de l'ASCKAM.
- Sportifs de l'ASCKAM.
- Salariée CDSA 29, équipe technique régionale (ETR) (ligue sport adapté).
- Professionnels encadrant les personnes en établissements et services (animateurs ou personnels éducatifs).
- Clubs sportifs partenaires.
- Les sportifs licenciés à l'ASCKAM.
- Les « sportifs non-licenciés » accueillis dans les établissements de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Organiser un temps d'information sur le sport adapté et son organisation à destination d'une personne ressource de chaque établissement et des représentants d'utilisateurs.
- Se déplacer dans les établissements pour présenter le sport adapté, grâce à des flyers, des vidéos de présentation de compétitions, de journées sportives de loisirs, d'activités motrices à travers l'esprit du sport adapté qui défend des valeurs de partage, de solidarité et de dépassement de soi.
- À travers le calendrier proposé en début de saison, les sportifs s'inscrivent sur les compétitions ou rencontres annuelles qui les intéressent. Une date butoir d'inscription est fixée pour chaque rencontre. Charge ensuite à l'ASCKAM de récolter les fiches d'inscription, vérifier, relancer les retardataires, retransmettre les fiches d'inscription corrigées aux organisateurs. L'animatrice sportive organise la répartition des trajets aller/retour vers les lieux de compétition ou de loisirs, avec le renfort éducatif lorsque cela est nécessaire.
- Sur les lieux de compétition et rencontres de loisirs, l'animatrice sportive veille à valoriser les efforts des sportifs, à la conformité des résultats, au respect des règlements sportifs par les licenciés, à l'arbitrage des compétitions si besoin.
- S'appuyer sur les compétences techniques des éducateurs ou bénévoles de clubs ordinaires, afin d'assurer la continuité des apprentissages plus techniques dont certains sportifs ont besoin, en proposant une intégration des sportifs du sport adapté, au sein de leurs clubs.

PARTENARIATS

- Instances fédérales : Comité Départemental Sport Adapté (CDSA29), Bureau, membres, salariée, Ligue de Bretagne du Sport Adapté (LBSA), équipe technique régionale (ETR).
- Professionnels éducatifs des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.



CULTURE

ACTION 5.

LES PRATIQUES ARTISTIQUES

ÉTAT DES LIEUX

Il est d'usage de regrouper sous le terme « pratiques artistiques » un ensemble d'activités manuelles pratiquées pour elles-mêmes ou au service d'un projet plus large.

Par exemple, il est possible de dessiner, de modeler, de coudre, de photographier, de filmer ou de peindre un arbre pour :

- Le plaisir de le faire.
- Acquérir de nouvelles techniques.
- Développer des compétences.

Où se servir de cet objet « arbre » pour :

- Élargir ses connaissances botaniques.
- Inciter un groupe de personnes à sortir marcher.
- Imaginer ou raconter des histoires autour des arbres.
- Concevoir et monter une exposition photos sur ce thème.

C'est dans ce cadre et avec cette double ambition que l'ASCKAM conçoit et organise les ateliers artistiques proposés aux personnes accompagnées par l'association Kan Ar Mor, qu'ils fassent appel à nos seuls savoirs, ou à ceux d'experts.

Enfin, la pratique artistique est un vecteur d'affirmation, d'expression et un facteur d'intégration.

L'enquête initiée par l'ASCKAM laisse apparaître que les personnes accompagnées par les différents établissements et services de Kan Ar Mor souhaitent que ces activités se développent sous forme de stages.

OBJECTIFS

- **Objectif 1.** Explorer et élargir sa sensibilité.
- **Objectif 2.** Développer ses capacités motrices.
- **Objectif 3.** Développer ses capacités cognitives : comprendre et mémoriser des informations, fixer son attention.
- **Objectif 4.** Développer l'estime de soi.
- **Objectif 5.** Découvrir de nouveaux univers esthétiques.
- **Objectif 6.** Encourager la curiosité dans une dynamique inclusive.

RÉFÉRENCES

- « Handicap mental et créativité : pour une esthétique du regard » - Revue Empan – Roy Compte – sociologue – ancien vice-président de la Fédération française de sport adapté.
- Professionnels qui encadrent les personnes en établissements et services.
- Artistes.

PUBLIC VISÉ

Les personnes accompagnées au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Se renseigner auprès des personnes accompagnées, des pratiques nouvelles qu'ils souhaitent découvrir ou exercer. Ce questionnement a souvent lieu de façon informelle à l'occasion d'un atelier déjà en cours. Cette envie et cette réflexion collective déclenchent l'idée d'un nouveau projet.
- Définir les activités, en sérier les contraintes, programmer le calendrier
- Cette série d'ateliers peut faire écho à l'actualité, afin de « faire société » et renforcer le sentiment d'inclusion ; dernier exemple en date, la réalisation de 3 courts-métrages d'animation en stop-motion à partir de paroles recueillies sur la pandémie de Covid 19, intitulé « Mme C ».

D'autres projets peuvent ainsi être imaginés autour de sujets traitant de l'écologie, des nouvelles technologies, ou tout autre sujet dans l'air du temps.

Ces ateliers artistiques peuvent être pensés et organisés à l'occasion des animations collectives et conviviales, sportives et culturelles initiées par l'ASCKAM, afin d'enrichir l'offre de ces événements.

PARTENARIATS

- Professionnels des arts et de la culture.



CULTURE

ACTION 6.

LES PRATIQUES CULTURELLES

ÉTAT DES LIEUX

Jusqu'à présent l'ASCKAM proposait de temps à autre des sorties : musées, théâtres, festivals de musique ou des séjours découverte.

Elle a également organisé des ateliers informatiques, des écritures de journaux. Cependant, l'enquête initiée récemment par l'ASCKAM a mis en évidence le souhait des personnes accompagnées de « sortir » davantage.

Voir une exposition, assister à un match de foot, un concert, découvrir le dernier film d'animation, se régaler d'un spectacle de danse ou d'une pièce de théâtre, retenir son souffle ou applaudir sous le chapiteau d'un cirque, visiter un jardin, un château, une usine, découvrir une nouvelle ville, bref « consommer de la culture, comme n'importe quel autre citoyen ».

OBJECTIFS

- **Objectif 1.** S'ouvrir au monde et à l'histoire de ses semblables tout en profitant, comme tout à chacun, de ses productions sensibles.
- **Objectif 2.** Développer une dynamique inclusive.
- **Objectif 3.** Se confronter aux règles de l'extérieur (respect des autres et des lieux) et d'échanger ensuite sur son ressenti.
- **Objectif 4.** Utiliser les nouvelles technologies et les canaux par lesquels transitent la culture (ordinateurs, smartphones...).
- **Objectif 5.** Préparer ou prolonger ces sorties à travers une pratique artistique (création d'un journal illustré, de dessins sur le thème d'une exposition...).

RÉFÉRENCES

- Loi sur l'égalité des droits et des chances – 28 mars 2003 – favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les établissements publics culturels.

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

PERSONNES RESSOURCES

- Personnes accompagnées dans les établissements et services.
- Professionnels encadrant les personnes en établissements et services (animateurs ou personnels éducatifs).
- Professionnels de la culture (médiathèques – cinémas – théâtres – salles de concert – musées...).

PUBLIC VISÉ

Les personnes accompagnées au sein des établissements et services de l'association Kan Ar Mor.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Partir des souhaits des personnes accompagnées et construire conjointement le projet : conception, réalisation, évaluation.
- Avoir une connaissance des lieux culturels et de leur programmation.
- Nouer des contacts avec les médiateurs culturels pour être tenus informés des productions et autres événements susceptibles d'intéresser notre public.
- Préparer ces sorties : bénéfiques à en tirer du point de vue de notre public, contraintes spatiales ou financières, organiser si besoin des ateliers en amont pour amplifier les bienfaits de la sortie envisagée et, en aval, des actions complémentaires au sein des établissements ou dans un lieu tiers.

PARTENARIATS

- Musées – Monuments historiques ou patrimoniaux – Cinémas – Théâtres – Médiathèques – Centres d'Art et de culture – Festivals de musique



CONCLUSION



Depuis sa création, l'ASCKAM a su évoluer et s'adapter aux demandes du public et aux enjeux de la société.

Aujourd'hui, au-delà d'un temps d'introspection, ce travail d'écriture du projet associatif nous permet de nous tourner vers l'avenir.

Pour ce faire, les fiches actions précédemment développées avec leurs objectifs et enjeux ambitieux nous montrent bien l'ampleur du projet à mener.

Afin d'y répondre, il conviendra de questionner les ressources humaines mais aussi de renforcer le lien avec les professionnels et de rassembler des bénévoles autour de notre projet.

La mise en adéquation de nos moyens avec nos ambitions nous permettra d'atteindre les objectifs fixés et ainsi répondre aux besoins et aux demandes des personnes accompagnées exprimés lors de l'enquête.



ASCKAM

7, rue Jean Peuziat
BP 306
29173 DOUARNENEZ CEDEX
02 98 74 01 98
asckam@kanarmor.fr

